

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Séance du 23 juin 2022**

**CD20220623\_76**  
**id. 6353**

*Le 23 juin 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,*

*Nombre de conseillers départementaux : 30*  
*Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme DUCASSE, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. CROS), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NEGRE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)*

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

### DELIBERATION

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE - ANNÉE 2021

Monsieur le Président soumet, tel que ci-annexé et en application de l'article L.3121-21 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité du Département de Tarn et Garonne pour l'année 2021.

Comme le prévoit la loi, ce rapport donne lieu à débat.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3121 21,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte, après en avoir débattu, du rapport d'activité du Département de Tarn-et-Garonne pour l'année 2021, tel que présenté en annexe.

Acte pris.

Le Président,

Michel WEILL